

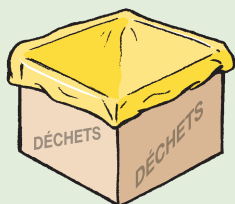
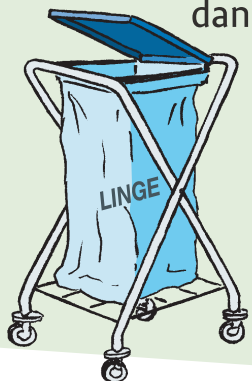
Je ne mets pas...

les objets tranchants ou piquants à la poubelle, ni dans les bacs de décontamination



Je mets...

le linge et tous les autres déchets souillés dans des sacs spéciaux et appropriés.



Pour tout risque de projection, je porte...
lunettes, masque et sur-blouse



Je transporte

les prélèvements dans des contenants fermés



En cas d'accident, immédiatement:

- ne pas faire saigner,
- nettoyer à l'eau et au savon, rincer,
- désinfecter au moins 5 minutes,
- en cas de projection dans les yeux, rincer sous l'eau au moins 5 minutes,
- aller voir un médecin,
- déclarer l'accident du travail dans les 24 heures.

Un accident du travail à ne pas négliger :

L'Accident par Exposition au Sang

- Février 2002 -

Votre travail vous expose au risque d'un contact avec du sang ou avec un liquide biologique en contenant (urines, vomissements...)?

Attention !

Ce type d'accident vous concerne en cas

- ▶ de blessure (piqûre, coupure...)
- ▶ de projection dans les yeux ou sur votre peau lésée,

et vous expose au **risque de contamination aux h!patites B, C et au SIDA.**

Pour éviter l'accident,

en toutes circonstances, j'applique les précautions standard

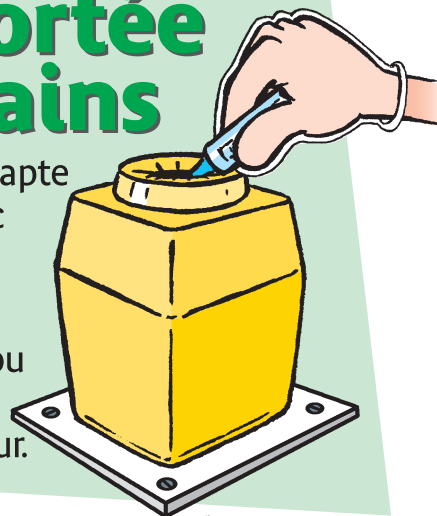
Je porte les gants



- lors du contact avec les liquides biologiques,
- lors de l'utilisation de matériel piquant ou tranchant.

Le conteneur adapté et fixé est à portée de mains

- je ne désadapte jamais avec les mains,
- j'utilise une pince ou l'encoche du conteneur.



Attention à la deuxième main

- la vôtre,
- celle de l'autre

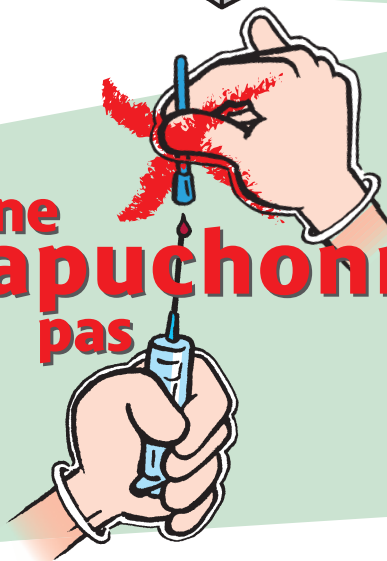


Toute plaie est protégée

avec un pansement et un gant.



Je ne recapuchonne pas



Je respecte le niveau de remplissage



Je ne laisse pas traîner...

les objets piquants ou tranchants.

